

Direction des voies navigables

Service valorisation touristique et développement durable

Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE

Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial

Tél. : 02 99 84 47 70

Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : AC 2020-03-03

Rennes, le 03/03/2020

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

Considérant que des chutes d'arbres, bief de Toul Ar Rodo ont été constatés ;

Considérant que ces chutes sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au contre halage, du bief de Toul Ar Rodo est interdit à tous les usagers.

Du 03/03/2020 jusqu'à nouvel avis

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction a été mise en place par le personnel des voies navigables ainsi qu'une déviation sur la rive opposée.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Châteaulin et Saint-Coulitz.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON